

1<sup>er</sup> septembre 2010

## Intercommunalité dans la grande agglomération toulousaine : une nouvelle étape à franchir

2

### Les enjeux majeurs

de la grande  
agglomération  
toulousaine

**Oui** à une  
coopération au  
sein d'un pôle  
métropolitain

4

### Le Sicoval,

35 ans de solidarité  
intercommunale

6

### Ramonville

en Sicoval

- Le choix de la solidarité,  
l'appartenance à un  
territoire
- Un projet partagé  
depuis 14 ans



# Les enjeux majeurs de la grande agglomération toulousaine

- **Accroître** l'attractivité économique par la valorisation de l'Université, par la création d'entreprises innovantes à travers les incubateurs et les pépinières, par les pôles de compétitivité, par la diversification ;
- **Connecter** la grande agglomération toulousaine aux grands réseaux de transports européens (Ligne Grande Vitesse) ;
- **Construire** un territoire solidaire par le renforcement de la cohésion sociale, l'accès à l'emploi ainsi qu'au logement pour tous par une offre accrue et diversifiée ;
- **Dynamiser**, par une politique volontariste, un réseau de transports en commun performants et accessibles à tous incluant une desserte de qualité pour les grands parcs d'activités économiques ;
- **Renforcer** la démarche de développement durable par la maîtrise de l'espace, la protection de l'environnement, la préservation des ressources, la réduction de la consommation énergétique ainsi que des déchets ;
- **Maintenir** une véritable proximité entre les élus, les habitants et les acteurs locaux du territoire, nécessaire pour la participation, la concertation et la bonne gouvernance du territoire.

## OUI à une coopération au sein d'un pôle métropolitain

Face à ces enjeux, deux options s'offrent pour organiser l'intercommunalité à l'échelle de la grande agglomération toulousaine.

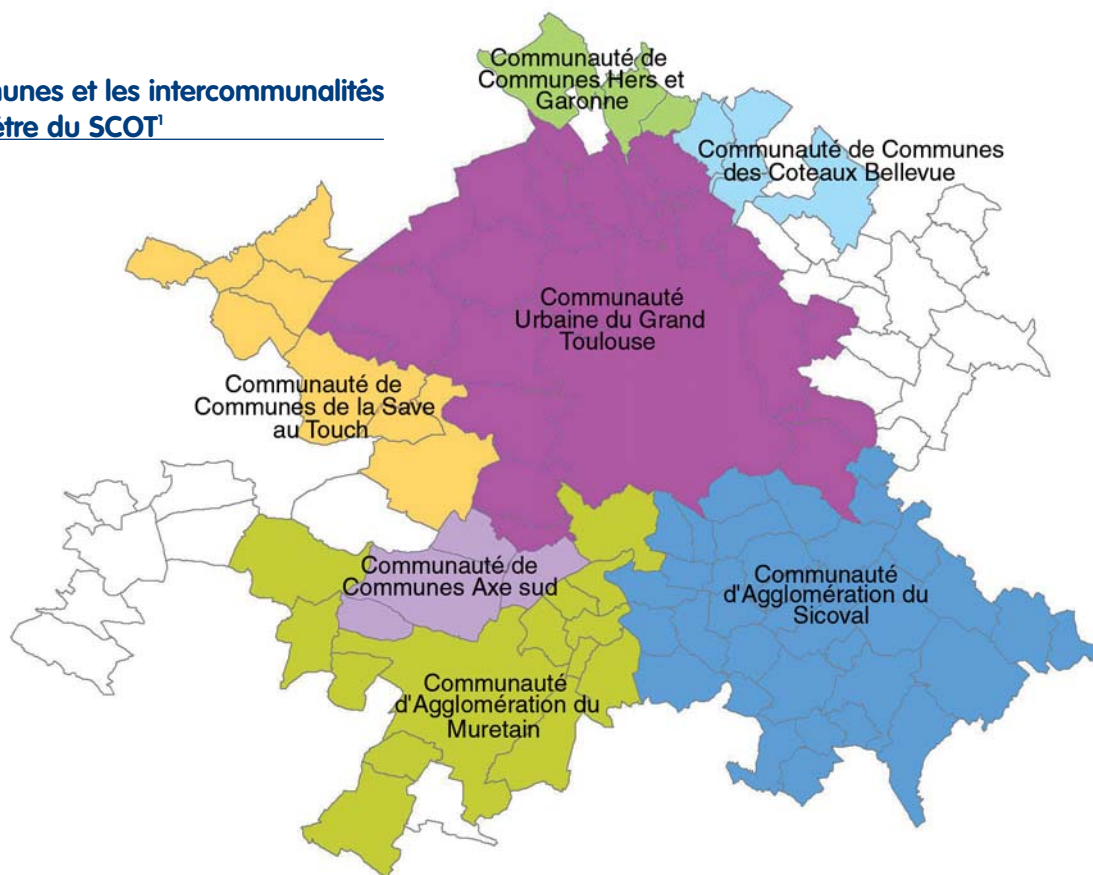
L'une de ces options est celle de la centralisation avec la fusion/absorption au sein d'une vaste communauté urbaine regroupant 80 communes (le pôle urbain) ou les 117 communes du SMEAT (c'est le périmètre du SCOT) voire même plus : 120 à 150 communes avec une évolution du périmètre de ce dernier.

L'autre option est celle d'une couverture de cette grande agglomération par un petit nombre d'intercommunalités stables (une Communauté Urbaine, 2 ou 3 Communautés d'Agglomération, quelques Communautés de Communes) qui coopèrent au sein d'un pôle métropolitain, lieu d'élaboration des politiques communes dans des domaines choisis d'un commun accord. Cette option constitue le choix du Sicoval, un choix que les élus portent depuis près de 20 ans.

### Les avantages d'un pôle métropolitain :

- une bien plus grande proximité avec les habitants grâce à des intercommunalités à « taille humaine » ;
- un projet mieux adapté à un territoire ;
- une plus grande réactivité ;
- une meilleure représentation des communes ;
- une meilleure gouvernance ;
- une prise en compte de l'histoire, de la culture, des projets, des modes d'organisation et de fonctionnement ainsi que du degré d'avancement et d'intégration très différents d'une intercommunalité à une autre.

## Les communes et les intercommunalités du périmètre du SCOT<sup>1</sup>



### Le pôle métropolitain : instance d'élaboration des politiques publiques dans des domaines librement choisis

Le pôle métropolitain n'est rien d'autre que l'idée de la « marguerite » proposée par le Sicoval depuis près de 20 ans :

- La carte de l'intercommunalité de la grande agglomération toulousaine serait achevée en ce qui concerne les communes restées isolées, soit par leur adhésion à une intercommunalité existante, soit par la création de nouvelles intercommunalités.
- De manière concomitante, les intercommunalités existantes, ainsi que celles qui se constitueraient, coopéreraient au sein d'une instance à créer à la manière de ce qui se fait avec le SMEAT<sup>2</sup> et le GIP Interscot<sup>3</sup>.
- Cette coopération prendrait notamment la forme d'élaboration de politiques communes dans des secteurs déterminés d'un commun accord. Ces politiques communes seraient mises en œuvre par chaque intercommunalité sur leur territoire. Les secteurs susceptibles d'être l'objet de ces politiques communes sont : l'aménagement (c'est déjà le cas avec le SMEAT pour le SCOT<sup>1</sup>), le développement économique, les transports (c'est en partie le cas avec Tisséo-SMTC), l'habitat, l'environnement, la politique de la ville, les grandes implantations commerciales, les grands équipements structurants, la promotion du territoire, le tourisme d'affaires....

Le pôle métropolitain est prévu dans la loi sur la réforme des collectivités territoriales en cours de discussion au Parlement. Le législateur prône ainsi la mise en place d'une structure pour organiser la coopération entre les intercommunalités recouvrant un territoire du type de celui de la grande agglomération toulousaine. Cette nouvelle entité ne viendrait pas créer une strate nouvelle mais plutôt se substituer au SMEAT dont les missions seraient élargies comme nous l'avions proposé dès 2005. Cette entité aurait de nombreux avantages :

- D'une part, elle organiserait de manière structurée la coopération de l'ensemble des intercommunalités de la grande agglomération toulousaine sur des secteurs majeurs choisis d'un commun accord.
- D'autre part, elle laisserait toute liberté aux intercommunalités comme la nôtre de décider des politiques à mener dans d'autres secteurs, de l'extension des compétences, de la mutualisation de moyens, de services.
- L'indispensable proximité élu-citoyen serait conservée. Chaque intercommunalité déciderait de son mode d'organisation interne : son fonctionnement, la représentation des communes au sein des instances de l'intercommunalité, sa gouvernance, sa démocratie participative. Chaque intercommunalité conserverait ainsi sa propre culture, ses spécificités, son niveau d'intégration en allant plus loin si bon lui semble.

<sup>1</sup> Schéma de Cohérence Territoriale : document stratégique qui planifie l'organisation de l'espace / <sup>2</sup> Syndicat Mixte d'Études de l'Agglomération Toulousaine chargé du SCOT central / <sup>3</sup> Groupement d'Intérêt Public chargé d'assurer la cohérence des 4 SCOT de l'aire urbaine

# Le Sicoval, 35 ans de solidarité intercommunale

**La Communauté d'Agglomération porte les intérêts communs aux 36 communes dans le cadre des missions qu'elles lui ont déléguées. Espace de solidarité et de coopération, le Sicoval leur permet d'agir ensemble de manière concertée pour le développement durable de leur territoire. Appartenant à un espace plus large, celui de la grande agglomération toulousaine, le Sicoval coopère aussi pleinement avec ses partenaires.**

En 1975, le Sicoval est créé par 6 communes avec un objectif : concilier le développement économique et démographique avec la préservation du cadre de vie. Le fondement de leur démarche est la solidarité intercommunale : coordonner leur action pour faire ensemble, à une échelle territoriale plus pertinente, ce qu'elles ne peuvent faire seules. Aujourd'hui, le Sicoval compte 36 communes, et ces deux principes fondateurs sont toujours au cœur de son projet de territoire.

## Au cœur des enjeux du 21<sup>e</sup> siècle

Lors de sa création, le Sicoval intervenait dans deux domaines : l'aménagement de l'espace et le développement économique. Trente cinq ans plus tard, la Communauté d'Agglomération exerce toujours ces compétences mais les communes lui ont confié de nouvelles missions. Au point d'en faire, aujourd'hui, un acteur en prise directe avec le quotidien des habitants et les grands enjeux de son temps : habitat, transport, emploi, gestion globale de l'eau et des déchets, cohésion sociale, prévention de la délinquance, maîtrise de l'énergie, préservation des paysages, culture, sport... En 2003, les élus du Sicoval ont inscrit de manière formelle l'ensemble de leur projet politique dans une démarche de développement durable au travers d'un Agenda 21. Un acte fondateur qui souligne leur détermination à conjuguer dynamisme économique, équité sociale et respect de l'environnement pour les décennies à venir (*lire ci-contre*).

## Acteur de la grande agglomération

Conscient d'appartenir à un espace plus large, celui de l'aire urbaine toulousaine et de la région Midi-Pyrénées, le Sicoval exerce certaines de ses attributions en partenariat avec d'autres collectivités au sein d'instances de décision ou de coordination : le SMEAT pour l'aménagement du territoire, Tisséo-SMTC pour les transports, DECOSET pour le traitement des déchets, le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, le Conseil Départemental de Prévention pour la prévention de la délinquance, les pôles de compétitivité régionaux pour le développement économique... Il est aussi partenaire de Toulouse Campus pour le financement de l'Université, et s'est engagé à contribuer au financement de la Ligne à Grande Vitesse.

## Les dates clés

- **1975** : six communes du Sud-Est toulousain fondent le Sicoval pour aménager ensemble leur territoire et entreprendre son développement économique
- **1983** : création de Labège-Innopole et partage entre les communes des ressources de la Taxe Professionnelle
- **1990** : 28 nouvelles communes rejoignent le Sicoval
- **1992** : le Sicoval compte 33 communes et devient Communauté de Communes
- **1993** : adoption de la Charte d'Aménagement qui protège 60 % du territoire de toute urbanisation
- **1996** : Ramonville-Saint-Agne rejoint le Sicoval qui devient Communauté de Villes. Création de la Technopole Toulouse Sud-Est
- **2001** : passage en Communauté d'Agglomération et prise en charge des compétences Transports, Politique de la ville et Environnement (dont la collecte et le traitement des déchets)
- **2003** : adoption de l'Agenda 21 (2003-2006). Deux nouvelles communes rejoignent le Sicoval : Goyrans (2002) et Lauzerville (2003)
- **2004** : prise en charge de la compétence Assainissement et du service pool routier
- **2005** : prise en charge de la compétence de Distribution de l'eau potable
- **2006** : prise en charge de la délégation de la gestion des aides à la pierre (financement du logement social)
- **2007** : adoption de l'Agenda 21 (2007-2010). Le Sicoval est labellisé « Agenda 21 Local France »
- **2009** : prise en charge du service Application du droit des sols

# L'Agenda 21 : le projet politique pour notre territoire

L'Agenda 21 du Sicoval s'articule autour de 4 axes d'orientation :

- **L'axe 1 a pour objectif de concilier les activités humaines avec la préservation des ressources naturelles du territoire :**

aménagement équilibré du territoire, protection des paysages et des espaces naturels, préservation de la ressource en eau, lutte contre les nuisances, les pollutions et l'effet de serre (déchets, qualité de l'air, Plan Climat...)



- **L'axe 2 vise à construire un territoire solidaire** par un habitat développé et diversifié, une politique volontariste des transports en commun, le renforcement des solidarités et de la cohésion sociale, le développement des activités culturelles, sportives et de loisirs.



- **L'axe 3 porte un développement économique** respectueux des équilibres territoriaux et environnementaux dans le cadre de l'aménagement des parcs d'activités économiques, et par l'aide à la création et au développement des entreprises, la diversification de l'activité économique, le soutien à l'emploi.



- **L'axe 4 vise à développer une pratique de la démocratie** de proximité associant tous les acteurs du territoire à l'élaboration du projet territorial par des outils d'information adaptés, le renforcement des coopérations avec les communes et les partenaires, la participation citoyenne, l'évaluation de l'action communautaire.



Une culture de l'intercommunalité fondée sur **la solidarité, l'audace et l'innovation**

**Avant-hier**, l'originalité résidait dans le partage entre plusieurs communes de la Taxe Professionnelle versée par les entreprises. Cette idée, reprise depuis par le législateur, prône **une solidarité financière**.

**Hier**, la nouveauté consistait à doter le Sicoval d'une Charte d'Aménagement, alors qu'aucune loi ne l'imposait encore. En définissant collectivement la destination des sols, les communes affichent **une solidarité territoriale**.

**Aujourd'hui**, l'audace du Sicoval est dans sa façon d'assumer un éventail complet de services aux communes (centre de ressources, urbanisme opérationnel, travaux routiers, opération d'habitat, instruction des permis de construire, prêt de matériels, imprimerie...), aux entreprises (crèche, centre de congrès...) et aux habitants (déchets, assainissement, eau potable, emploi, accès aux droits...) pour **garantir à tous une même qualité de vie**.

**Quant à demain**, le Sicoval le prépare déjà avec son Agenda 21. Ce programme d'actions pour un développement durable du territoire porte l'ensemble du projet politique de la Communauté et affiche **une solidarité de destin, territoriale, sociale et environnementale**.



**L**e 22 juillet dernier, réunis en Conseil Municipal, 22 conseillers de Ramonville sur 33 se sont prononcés pour le retrait de leur commune de la Communauté d'Agglomération du Sicoval et l'adhésion à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

C'est au Conseil de Communauté du Sicoval qu'il appartient de donner suite à cette prise de position. Cette décision doit s'inscrire, comme on vient de le voir, dans un cadre plus large qui est celui de la vision de l'organisation de l'intercommunalité dans la très grande agglomération toulousaine.

Le Sicoval et Ramonville ont un intérêt commun à rester ensemble. Des raisons majeures plaident en ce sens :

- un enjeu de territoire : de toute évidence Ramonville fait partie du Sud-Est toulousain ;
- une participation à l'équilibre urbain/rural en tant que composante à part entière de la partie urbaine Nord du Sicoval ;
- une intégration totale, depuis que Ramonville a fait le choix, il y a 14 ans, d'adhérer au Sicoval, à toutes les composantes de notre projet tant passé que à venir : aménagement, développement économique, transports et déplacements, habitat, politique de la ville, services aux communes et aux habitants, soutien aux activités culturelles et de loisirs ;
- une organisation administrative et financière et un dimensionnement des services du Sicoval (320 postes permanents et pourvus au 1<sup>er</sup> juillet 2010) incluant Ramonville qui représente 18 % de la population du Sicoval.

## Ramonville en Sicoval :

le choix de la solidarité, l'appartenance à un territoire

Ramonville est partie intégrante du territoire péri-urbain du Sud-Est toulousain. Composante majeure de la partie urbaine Nord du Sicoval, elle participe, à ce titre, à l'équilibre urbain/rural du territoire de notre Communauté d'Agglomération. Cette partie urbaine Nord et celle en devenir dans le Sud ont vocation à exercer des centralités partagées en accueillant des services pour l'ensemble des habitants du territoire.

### Ramonville, composante majeure de la partie urbaine au Nord du Sicoval

La partie urbaine au Nord du Sicoval est constituée par Ramonville, Auzeville, Castanet, Pechabou, Labège et Escalquens. Ramonville est une composante majeure de cette partie urbaine Nord. Sans Ramonville cette partie urbaine serait affaiblie, perdrait sa cohérence et cela changerait la nature même du Sicoval.

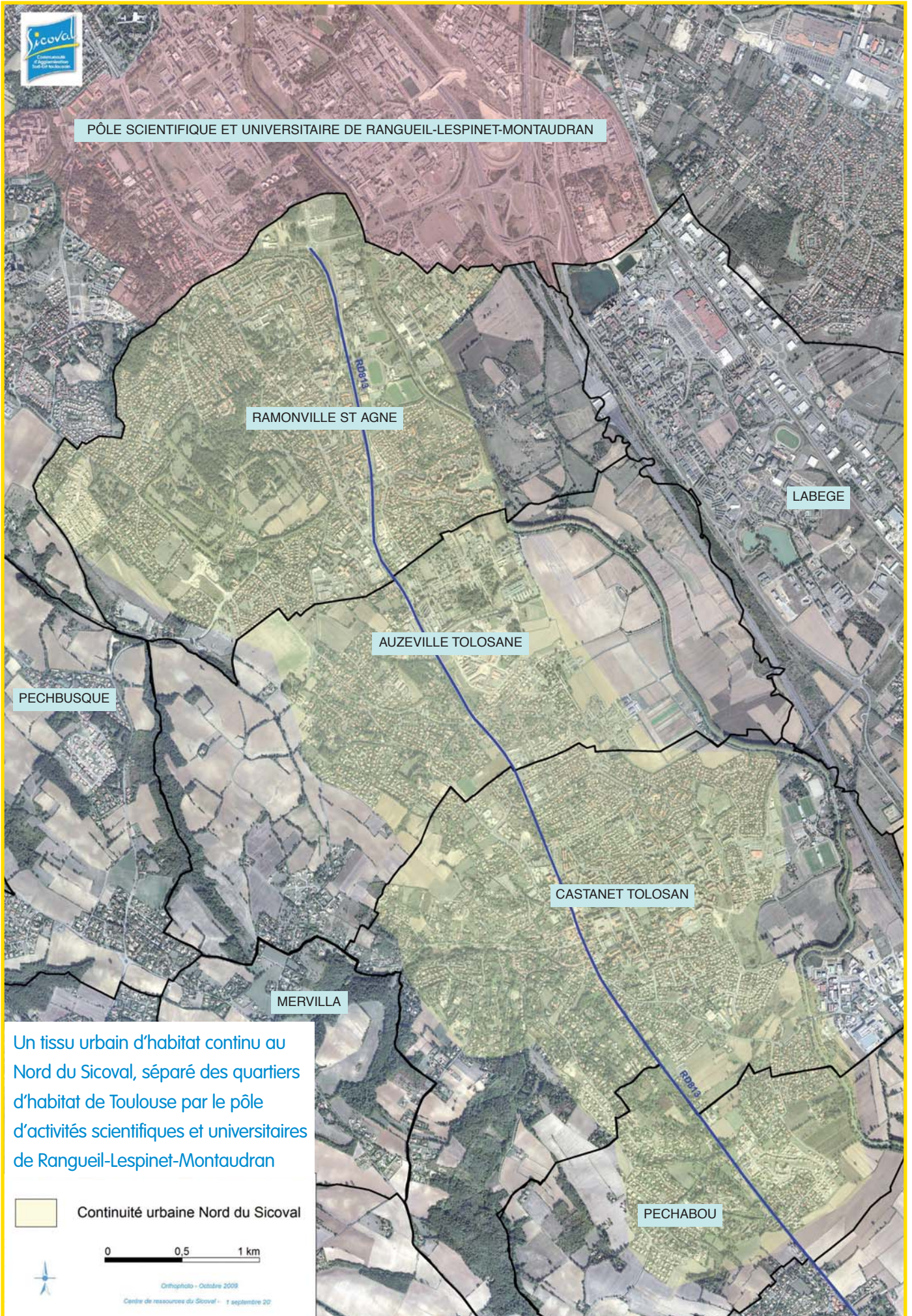
### Une réalité actée par le SCOT

Le SCOT, arrêté le 9 juillet, prend acte de cette réalité. La ville intense est constituée sur le territoire du Sicoval par 2 parties urbaines. D'une part, la partie urbaine Nord constituée par les communes suscitées, et d'autre part, la partie urbaine Sud, en devenir, constituée par les communes d'Ayguesvives, Baziège et Montgiscard.

### Une continuité urbaine d'habitat le long de la RD 813 (ex RN 113)

Ramonville, Auzeville, Castanet, Pechabou voire Pompertuzat forment aujourd'hui un tissu urbain d'habitat continu de plus de 30 000 habitants (soit près de 45 % de la population totale du Sicoval) le long de la RD 813 (ex RN 113). C'est le résultat d'une évolution amorcée il y a une quinzaine d'années et qui s'accroît. Alors que Ramonville est séparée des quartiers d'habitat de Toulouse par le complexe aérospatial de Montaudran-Lespignet, l'Université Paul Sabatier, le CHU de Rangueil. La carte ci-contre est parfaitement éloquent à cet égard.

PÔLE SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE DE RANGUEIL-LESPINET-MONTAUDRAN



Un tissu urbain d'habitat continu au Nord du Sicoval, séparé des quartiers d'habitat de Toulouse par le pôle d'activités scientifiques et universitaires de Rangueil-Lespinet-Montaudran



Continuité urbaine Nord du Sicoval

0 0,5 1 km



Orthophoto - Octobre 2009

Centre de ressources du Sicoval - 1 septembre 20

## Des liens renforcés par le TCSP

L'étude, la construction puis la mise en service il y a 2 ans et demi du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de la RD 813 (ex RN 113) ont été menées en concertation permanente et très étroite entre les 3 communes (Ramonville, Auzeville et Castanet), le Sicoval, Tisséo-SMTC et la SMAT. Ce projet a accru les liens et l'interdépendance entre les 3 communes.

Aujourd'hui, l'entretien des espaces verts sur tout le trajet du TCSP fait l'objet d'un marché unique pour les 3 communes de Ramonville, Auzeville et Castanet. L'entretien du mobilier urbain et diverses autres dispositions font l'objet d'une convention unique entre ces 3 mêmes communes, le Sicoval et Tisséo-SMTC. Les projets d'urbanisation sur ces communes, notamment dans la mesure où ils sont susceptibles d'impacter la RD 813 et le TCSP, et donc les conditions de circulation et de transport, concernent ces communes ainsi que les autres communes du Sicoval situées dans ce secteur. Ils ne concernent pas Toulouse.

## D'autres conséquences de l'appartenance territoriale

Outre les implications et conséquences majeures de l'appartenance territoriale que nous venons de voir, d'autres peuvent être constatées dans la gestion quotidienne à travers le cas de St-Orens. Cette commune s'est séparée du Sicoval en 1992, quand le Sicoval est passé de simple syndicat intercommunal en Communauté de Communes (loi du 6 février 1992).

Alors même que le niveau d'intégration dans le Sicoval était plus faible qu'il est aujourd'hui, on voit comment, 18 ans plus tard, de nombreux problèmes subsistent : desserte en eau potable, gestion des eaux pluviales, voiries et déplacements, implantations commerciales, évolutions dans la gestion des équipements (centre de loisirs, piscine)... du seul fait de l'appartenance à 2 intercommunalités différentes.

## Les parties urbaines accueillent des services à destination de l'ensemble des habitants du territoire

- **Zones d'emploi** : Parc du Canal, Labège-Innopole, Agrobiopole, Vic, la Masquère, le Rivet.
- **Zones de commerces** : centres commerciaux, quartiers commerçants (Labège 2, Ramonville rue, Castanet rue...)
- **Services sociaux** : Maison Commune Emploi Formation, crèches, permanences d'accès au droit, permanences info/logement (ADIL)...
- **Équipements culturels** : Bikini, salles de cinéma, médiathèques...
- **Équipements sportifs** : piscines, gymnases, terrains de sport...
- **Services divers** : Maison de l'Économie Solidaire, Maison de la Mobilité, Agence locale de l'énergie Soleval...

# Ramonville en Sicoval : un projet partagé depuis 14 ans

Ramonville a fait le choix d'entrer dans le Sicoval il y a 14 ans : le projet du Sicoval s'est construit avec Ramonville qui y est complètement intégrée. Ce projet a connu depuis 10 ans une extension et une accélération de l'intégration des communes avec le passage en Communauté d'Agglomération et la mise en œuvre de l'Agenda 21.

En passant en Communauté d'Agglomération il y a 10 ans, le projet du Sicoval s'est considérablement étendu dans de nouveaux et nombreux domaines entraînant une profonde intégration des communes du Sicoval incluant Ramonville. Cela est tout particulièrement le cas dans les secteurs suivants :



Plan de sauvegarde de la résidence Les Florales.

## Le développement économique

- **L'extension du Parc du Canal**, lieu d'accueil de l'Ecosite, du pôle d'Economie Sociale et Solidaire, ainsi que des entreprises dans le secteur des applications satellitaires. Cette extension n'est possible que grâce à **la mise en espace naturel**, dans le cadre du SCOT, de plus **de 20 ha sur la commune d'Auzeville** pour reconstituer les espaces nécessaires à la vie d'espèces protégées. Auzeville a accepté de réviser son PLU en conséquence.



- **Le réseau très haut débit CLEO** conçu pour couvrir de manière intégrée, dans le cadre de la Délégation de Service Public, les parcs d'activités de Labège-Innopole, du Parc du Canal, de l'Agrobiopole... Réalisé depuis 2008, il est en service et très utilisé par les entreprises du Parc du Canal. Le coût de ce réseau : 7 M€ financés par le Sicoval (1,5 M€), la Région (0,5 M€) et le délégataire (5 M€).

- **Le transfert au Sicoval des autres zones d'activités économiques** de Ramonville : ZA du Nord, ZA du Sud.

## Les services aux habitants

- **Les services payants** : la distribution de l'eau potable et l'assainissement avec des schémas directeurs sur les 10 ans à venir ; la collecte, le traitement et le recyclage des déchets avec une déchèterie construite sur Ramonville pour la desserte de toutes les communes du secteur.

- **Les services gratuits** : les services pour l'emploi (BAIE, Service emploi entreprise, PLIE) ; les services

## Les déchets, un service de qualité, un mode de financement juste

Le Sicoval a mis en place un service de collecte, traitement et valorisation des déchets de qualité adapté aux besoins différenciés des communes. Il a choisi de le financer par une redevance. La redevance est plus juste pour l'usager puisqu'elle est calculée en fonction du nombre de personnes composant le foyer et du niveau de service rendu. Pour les Ramonvillois, la redevance déchets 2010 est de :

- 149,86 €/an pour un foyer d'1 personne
- 232,60 €/an pour un foyer de 2 personnes
- 279,58 €/an pour un foyer de 3 personnes

Certaines intercommunalités, c'est le cas du Grand Toulouse, financent ce service par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui repose, elle, sur les bases locatives du logement. *Chiffres 2010*

relatifs à l'accès au droit : permanences d'avocats, de notaires, d'huissiers, médiation familiale... ; les services d'information sur le logement (ADIL) ; l'agence locale de l'énergie Soleval. **Ce sont les habitants de Ramonville qui sont les premiers utilisateurs de ces services.**

## L'eau : moins chère au Sicoval

Le prix de l'eau (eau + assainissement) en 2010 sur :

- Ramonville : 3,15 € TTC/m<sup>3</sup>
- Toulouse : 3,50 € TTC/m<sup>3</sup>
- Saint-Orens : 3,96 € TTC/m<sup>3</sup>

## La politique du logement

- **Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)**

Ramonville a été totalement intégrée dans les PLH : celui de 2004-2009 ainsi que celui de 2010-2015 qui vient d'être approuvé par le Conseil de Communauté du Sicoval le 5 juillet.

- **La résidence Les Floralies**

Dans le cadre de l'ex contrat de ville, le Sicoval avait accepté d'adhérer à la thématique « Réhabilitation de copropriétés privées dégradées » uniquement pour permettre la prise en compte des Floralies. La contribution propre du Sicoval à ce programme avoisine 1 M€.



## Les transports en commun

• **Au cours de ces 10 dernières années grâce à l'action du Sicoval, les transports en commun ont été considérablement développés sur Ramonville** qui est la commune du Sicoval qui bénéficie, et de très loin, du meilleur réseau de transports en commun avec :

- une station de métro
- le TCSP de la RD 813 (ligne 62)
- 6 lignes de bus : 54, 56, 81, 82, 111 et 112
- 2 lignes de TAD : 119 et 204



Le TCSP de la RD 813 entre la station de métro Ramonville et l'entrée Nord de Castanet.

Par ailleurs, le Sicoval a inclus dans son projet de développement des transports en commun pour son territoire : le prolongement de la ligne B qui desservira le Parc du Canal.

## Les équipements et le soutien aux activités culturelles



Le Bikini, salle de concert mythique, a été reconstruite sur le Parc du Canal à Ramonville.

• **Le Bikini : salle de concert des musiques actuelles, propriété du Sicoval** et financé exclusivement par ce dernier, la Région, le Département, l'Etat et le locataire.

• **Le soutien financier au Festival de Rue.**

• **Les subventions** apportées annuellement à des associations culturelles de Ramonville.

# 18 %

C'est ce que représente la population de Ramonville au sein du Sicoval. La commune a un poids très fort. Elle est représentée par 14 délégués au Conseil de Communauté et 3 Vice-Présidents membres du Bureau. À la Communauté Urbaine sa population ne représenterait que 1,8 %.

## Les services du Sicoval

• Les services et le personnel du Sicoval se sont considérablement accrûs depuis 10 ans avec le passage en Communauté d'Agglomération. **Le dimensionnement de ces services et le nombre de postes permanents créés l'ont été sur la base des 36 communes incluant bien naturellement Ramonville** qui représente 18 % de la population du Sicoval.

Sans être exhaustif on peut citer les services suivants : Centre de ressources (SIG et BDT), service Eau et Assainissement, service Déchets, service Relation aux Usagers, Pool routier, services de l'Habitat, service d'entretien des espaces verts pour les Zac, services de l'emploi (BAIE, PLIE...), services de la Direction des Solidarités et de l'Animation Territoriale... ainsi que d'autres services de manière indirecte (Budget, Finances-fiscalité, Ressources humaines...).

**Il y a aujourd'hui plus de 320 postes permanents au Sicoval. À partir d'une proratisation reposant sur la population cela représente une soixantaine de postes dus à l'appartenance de Ramonville au Sicoval. Il est important de noter que l'on ne peut contraindre à partir les agents titulaires de leur poste.**

# 2 529 715 €

C'est l'estimation de la masse salariale du personnel du Sicoval attribuée à la présence de Ramonville en raison du dimensionnement des services, soit 18 % de la masse salariale totale du Sicoval. *Chiffres 2009*



# 1 132 €

C'est le budget que le Sicoval a consacré en 2009 pour chaque habitant de son territoire.

- Moyenne des Communautés d'Agglomération en France : 706 €/habitant
- Communauté Urbaine du Grand Toulouse : 765,50 €/habitant.

Le budget d'une intercommunalité rapporté à la somme dépensée en moyenne par habitant de son territoire est un indicateur fort du niveau d'intégration de cette intercommunalité.

# Une solidarité financière, ciment de l'intercommunalité

Ramonville représente 18 % des habitants du Sicoval et 17 % de sa richesse fiscale. Un poids fort pour le financement des services payants aux habitants (eau, assainissement, déchets) ainsi que pour l'équilibre financier de la Communauté d'Agglomération. Parallèlement, le Sicoval a financé d'importants projets sur la commune.

## 17 % de la richesse fiscale du Sicoval

	Ramonville	Sicoval	%	Observations
<b>Population</b>	11 973 hab.	67 615 hab.	18 %	Chiffres INSEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
<b>Taxe professionnelle perçue auprès des entreprises</b>	4 668 909 €	27 755 750 €	17 %	Rôle TP 2009
<b>Taxe professionnelle reversée à la commune</b>	4 775 735 €			Dotation de compensation et Dotation de solidarité communautaire 2009
<b>Redevances déchets, eau potable, assainissement</b>	3 426 392 €	17 518 343 €	20 %	Chiffres 2009

## - 180 510 €/an

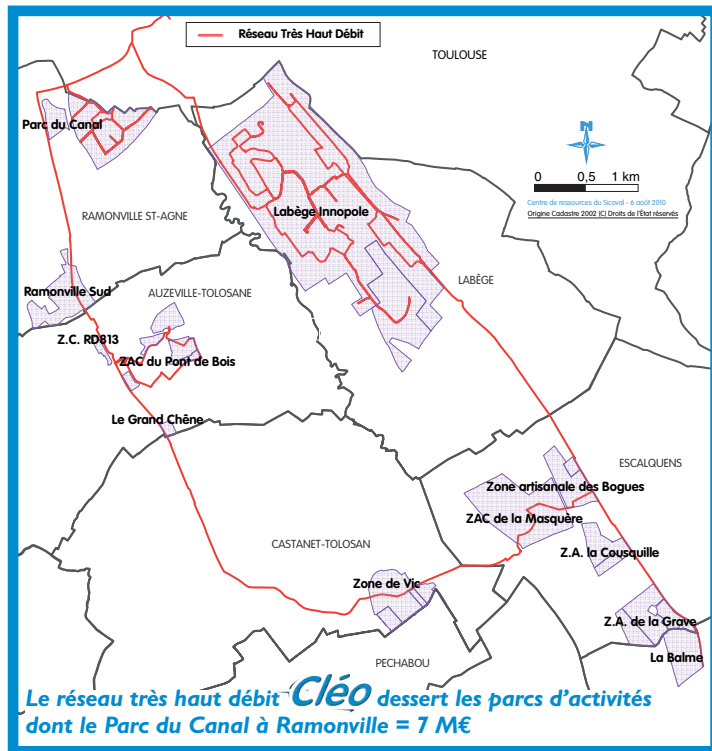
C'est la perte de DGF\* pour le Sicoval si Ramonville partait.

\*Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités

## Des charges et des projets financés par le Sicoval

Le transfert des compétences des communes au Sicoval s'accompagne de l'évaluation des charges relatives à ces compétences que les communes continuent à payer par le biais d'une retenue sur le montant de la taxe professionnelle reversée. Or diverses charges n'ont pas été imputées à Ramonville et sont payées par le Sicoval tous les ans depuis 2001 :

Transports	116 928 €/an
Divers	10 212 €/an
<b>Total (Chiffres 2009)</b>	<b>127 140 €/an</b>



De nombreux projets ont été réalisés par le Sicoval au profit de Ramonville :

Projets financés par le Sicoval	Montant	Observations
Bikini	900 470 €	
Extension du Parc du Canal	2 267 585 €	Dépense réalisée au 31/12/09
Parc du Canal	138 515 €	Subvention pour dôturer le bilan déficitaire
SDIS Buchens	233 043 €	
Résidence Les Floralties	946 797 €	Coût prévisionnel
Participation à la station d'épuration de Ginestous	1 000 000 €	

## Un patrimoine en commun

### Le patrimoine bâti :

- Le siège du Sicoval
- L'Astel
- Le Centre de Congrès Diagora-Agora
- La salle de concert Le Bikini
- Les pépinières Prologue et Prologue Biotech
- L'hôtel Biostep
- L'hôtel Télécom Augustin Fresnel

### Le patrimoine foncier : 151 ha de terrain

	Aménagés, en cours de commercialisation	Non aménagés	Surface totale
<b>Economie</b>	61 ha	34 ha	95 ha
<b>Habitat</b>	2 ha	54 ha	56 ha
		<b>Total</b>	<b>151 ha</b>

# « Sicoval : les principales orientations pour le mandat 2008-2014 »

Les candidats au Bureau du Sicoval, réunis le mardi 8 avril 2008, ont établi une « profession de foi » définissant les principales orientations de leur mandat 2008-2014 s'ils étaient élus. Cette « profession de foi » a été envoyée à tous les conseillers communautaires en vue des élections du Bureau du Sicoval en avril 2008.

Nous avons extrait la partie de cette « profession de foi » portant sur la coopération entre les intercommunalités.

## « La coopération entre les intercommunalités

Rappelons à nouveau que le Sicoval est fondé sur un projet de territoire dont les principes sont la solidarité intercommunale exercée dans le respect des identités communales, **l'intégrité territoriale du Sicoval** et une culture de démocratie de proximité.

Il va de soi qu'il ne nous serait pas possible de nous associer à court, moyen ou long terme, à quelque initiative que ce soit qui ne garantirait pas le respect intégral de ces principes.

C'est bien évidemment dans le respect de ces principes que la coopération entre les intercommunalités doit s'exercer à court, moyen et long terme.

À court-moyen terme, 2 axes prioritaires pour cette coopération :

- a) Les transports en commun dans le cadre de Tisséo-SMTC : mise en œuvre des décisions prises et élaboration du Plan de Déplacements Urbains
- b) Le SCOT : dans le cadre du SMEAT, élaboration du SCOT et suivi de la mise en œuvre de la charte Inter-Scot.

La politique de la ville doit être relancée en reconstituant le cadre (GIP ou autre) qui existait.

Enfin, nous renouvelons la proposition avancée il y 3 ans, à savoir utiliser le cadre du SMEAT élargi à une fonction de réflexion et d'échanges sur des thèmes comme le développement économique, la politique de l'habitat, les implantations commerciales, l'environnement...

Le SMEAT remplirait une fonction de « pays urbain » permettant un renforcement des coopérations intercommunales dans le respect des identités des intercommunalités et de la nécessité de préserver la proximité élu-citoyen indispensable à l'exercice d'une démocratie de proximité.

**Les candidats au Bureau  
réunis le mardi 8 avril 2008 au Sicoval »**

François-Régis Valette, Alain Sérieys, Robert Gendre, Christian Lavigne, Lucie Voinchet, Claude Ducert, André Clément, Henri Arevalo, Michèle Garrigues, Arnaud Lafon, Françoise Emery, Guy Cayrou, Georges Saleil, Jacques Oberti, Jean-Michel Reme, Danièle Gil, Gérard Bolet, Francis Condat, Jacques Dahan, Michel Intrand, Christophe Lubac, Bruno Mogenicato, André Perray, André Puma, Lucien Sormail, Michel Valverde.